

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 30 MAI 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 30 mai 2017*

Aujourd'hui, à seize heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 115 Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.